



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR du règlement R 221-2023, concernant l'adoption d'un programme d'accès à la propriété résidentielle sur le territoire de la municipalité de Saint-Athanase.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Athanase:

QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2023, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté le règlement portant le numéro R 221-2023;

QUE le règlement R 221-2023 a pour objet l'adoption d'un programme d'accès à la propriété résidentielle sur le territoire de la municipalité de Saint-Athanase;

QUE ce règlement a une incidence financière pour la Municipalité, plus particulièrement par l'octroi d'une aide financière aux conditions énoncées par le règlement R 221-2023;

QUE ce règlement entre en vigueur le 5 décembre 2023, jour de sa publication;

QU'une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-athanase.com ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 5^e JOUR DE DÉCEMBRE 2023

Claudie Levasseur

Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Athanase, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9 heures et 16 heures le cinquième jour de décembre sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et en le publiant sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-athanase.com.

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat ce cinquième jour de décembre 2023.



Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière